

# Plan directeur du Canton de Genève

## Approbation des modifications du plan directeur

Le Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication a, le 31 mars 2011 pris, considérant le rapport de synthèse de l'Office fédéral du développement territorial (ODT), la décision suivante:

1. Les fiches 1.06 Projet d'agglomération, 2.08 Voies urbaines structurantes, 4.02 Raccordement ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), 4.03 Desserte ferroviaire régionale, 4.04 Extension du réseau de tram et 2.07 Hameaux sont approuvées avec les réserves suivantes:
  - a. Fiche 4.02 Raccordement ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA): les indications de coûts ainsi que le financement des mesures d'accompagnement prévues ne font pas l'objet de la présente approbation, mais se fondent sur les accords intervenus ou à trouver entre canton, Confédération et CFF.
  - b. Fiche 4.04 Extension du réseau de tram: les indications relatives au cofinancement des mesures de la liste C sont supprimées.
2. Le canton procédera aux corrections nécessaires lors de la révision en cours de son plan directeur et tiendra compte en outre des remarques figurant dans le rapport d'examen de l'ARE.

Les documents approuvés et le rapport de synthèse de l'Office fédéral du développement territorial peuvent être consultés auprès des services suivants:

- Direction de l'urbanisme du Canton de Genève, Rue David-Dufour 5, 1211 Genève 8, tél. 022 327 45 23
- Office fédéral du développement territorial, Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen, tél. 031 322 40 58

19 avril 2011

Office fédéral du développement territorial